

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-3-7

Séance du vendredi 11 septembre
2020

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT-PROJET DETAILLE (APD) RELATIVE AU RACCORDEMENT FERROVIAIRE DE L'EUROAIRPORT (EAP)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. BIHL, Mme HELDERLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des routes, des grands équipements et infrastructures de communication,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la DM2 2019,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

- VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transport en date du 3 juillet 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue une participation départementale en investissement de 270 000 € à SNCF Réseau, porteur des études APD du projet de la Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme A293B – chapitre 204 – fonction 63 – nature 204183 – code programme 13422 – service 190 du budget départemental,
- Approuve la convention de financement relative aux études APD de la Nouvelle Liaison Ferroviaire de l'EuroAirport, jointe en annexe à la présente délibération, précisant les modalités de versement de cette participation, et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité